



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 17/12/2019

Référence
2019_12_27

Objet de la délibération
Programme LEADER : Demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation 2019 du GAL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	23	33

Date de la convocation
10/12/2019

Date d'affichage
10/12/2019

Vote
A l'unanimité
Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2019 et le 17 Décembre à 10 heures, le Comité Syndical Du Pôle Métropolitain Du Pays De Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, siège de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas sous la présidence de CUIILLANDRE François, Président

Présents : M. CUIILLANDRE François, Président, Mmes : BELLEC Claude, BONNARD LE FLOCH Frédérique, FORTIN Laurence, GUILLORE Alexandra, LE VAILLANT Annie, NICOLAS Gaëlle, MM : CALVEZ Christian, CAP Dominique, GOULAOUIC Pascal, GOURTAY Michel, JACOB Fabrice, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, POUPON Julien, QUILLEVERE Bernard, RAMONE Louis, SALAUN Gilles, SIFANTUS Bruno, TALARMIN André, TANGUY Bernard.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BALCON Claudie à M. TANGUY Bernard, GODEBERT Viviane à M. TALARMIN André, MALGORN Bernadette à M. SIFANTUS Bruno, QUIGUER Tifenn à Mme BELLEC Claude, SOUDON Chantal à M. POUPON Julien, MM : GOURVIL Arnel à M. CUIILLANDRE François, GUEGANTON Loïc à M. CALVEZ Christian, LORCY Arnel à Mme LE VAILLANT Annie, OGOR Pierre à M. CAP Dominique, TALARMAIN Roger à M. LINCOLN Andrew

Excusé(s) : Mmes : ABIVEN Charlotte, BRUBAN Claudine, MM : GIBERGUES Bernard, KERMAREC Charles, LARS Roger, MELLOUËT Roger, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, RIOUAL Bernard, SALAMI Réza, STEPHAN Yves, TRABELSI Hosny.

Assistaient en outre à la réunion :

Mmes LE BARS Mickaële, RIOS GUARDIOLA Laura MM : BOHIC Jean-René, CANN Thierry.

A été nommé(e) secrétaire : M LECLERC Patrick

Objet de la délibération :

Programme LEADER :

Demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation 2019 du GAL

Présentation du projet :

Le Pôle métropolitain du Pays de Brest a été notifié Groupe d'Action Local (GAL) le 21/04/2015.

En tant que GAL, le Pôle métropolitain est ainsi habilité à porter et animer le programme européen LEADER qui vise à soutenir les projets innovants en faveur en zones rurales.

Le programme LEADER du Pays de Brest a ainsi été animé en 2019 par des actions de :

- Communication et sensibilisation de l'approche LEADER auprès des acteurs du territoire : participation à des instances décisionnelles intercommunautaires, entretiens individuels... ;
- Accueil de porteurs de projets : échange autour de l'articulation de leurs actions avec la stratégie développée dans la candidature du Pays de Brest ;
- Appui des porteurs de projets à la rédaction des fiches-projets ;
- Gestion des dossiers de demande et de paiement et, accompagnement des porteurs dans la constitution de ces dossiers ;
- Suivi technique avec les services de la Région sur l'éligibilité des projets et l'instruction des dossiers ;
- Échanges avec les animateurs et gestionnaires LEADER bretons ;
- Participation à des événements en lien avec la stratégie LEADER : réunions régionales, conférences thématiques, comités de suivi, visites de sites, ...

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		
Type de dépense	Montant	Financier	Montant	% du projet
Frais salariaux	32 634,70 €	Europe/FEADER	30 651,82 €	80
Frais de structure (15 % des frais de personnel)	4 895,21 €	Autofinancement	7 662,96 €	20
Autres frais (déplacements, hébergement, restauration, etc.)	784,88 €			
Total	38 314,78 €	Total	38 314,78 €	100%

Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel pour le fonctionnement et l'animation du GAL pour l'année 2019 ;
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès de tout financeur (Europe notamment FEADER-LEADER, État, Région, Département, ...) ;
- D'autoriser le Président ou son délégataire à signer tout document relatif à la demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation du GAL pour l'année 2019 ;
- D'autoriser le Président à apporter toute modification au plan de financement en fonction de l'évolution du projet « Fonctionnement et animation du GAL ».

Décision du Comité syndical :

À l'unanimité, le Comité syndical :

- Approuve le projet et le plan de financement prévisionnel pour le fonctionnement et l'animation du GAL pour l'année 2019 ;

- Autorise le Président à solliciter les subventions auprès de tout financeur (Europe notamment FEADER-LEADER, État, Région, Département, ...) ;
- Autorise le Président ou son délégataire à signer tout document relatif à la demande de subvention pour le fonctionnement et l'animation du GAL pour l'année 2019 ;
- Autorise le Président à apporter toute modification au plan de financement en fonction de l'évolution du projet « Fonctionnement et animation du GAL ».

À Brest,

Le Président,

François Cuillandre